

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2011**

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2011

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIAN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN, James HOWES, Mme Maryline BUZIN.

Absent et Excusé : MM Eric VAGANAY (Pouvoir à Philippe CRESPIAN), Damien BERTHE de POMMERY (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Mme Chrystel BEGOUX (pouvoir à M Patrice LARCHEVÊQUE)

Secrétaire de séance : M Patrice LARCHEVÊQUE

□□□□□

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2011

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2011 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire propose de reporter en 2011 les mêmes montants de subventions aux associations qu'en 2010 à l'exception de :

- ✓ Coopérative scolaire : 1 500 € au lieu de 2 000 € en raison de la baisse des effectifs de l'école suite à la fermeture de la classe de maternelle.
- ✓ Suppression de la subvention de 520 € au Tennis Club de Rully.
- ✓ Suppression de la subvention de 100 € à Oise SPA.
- ✓ Suppression de la subvention de 392 € à l'association de groupement d'achat des collègues.
- ✓ Mission Locale et PAIO : 1 300 € au lieu de 600 € car la subvention de 2010 n'avait pas été versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Association des Jeunes de Mont l'Evêque : 1400 €

APEM : 8500 €

ASDAPA : 160 €

Comité des Fêtes : 5000 €

Coopérative scolaire : 1500 €

ADAPEI : 100 €

Le fil d'Ariane : 50 €

Mission Locale : 1300 €

Pêche : 130 €

UNC Senlis : 160 €

Vie Libre : 50 €

G.V.M : 500 €

* * *

3. Tarif de l'eau

Monsieur le maire propose d'augmenter de 10% en 2011 par rapport à 2010 le prix du m³ d'eau, soit 1,46 € le m³ contre 1,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 10% le prix du m³ en 2011 par rapport à 2010, soit 1,46 € le m³ contre 1,33 €.

* * *

4. Demande de subvention D.E.T.R pour le changement des branchements d'eau en plomb.

L'Europe a voté en 1998 une directive, qui prend effet en 2013, pour abaisser le taux de plomb dans l'eau. Cette part de métal ne devra pas être supérieure à 10 microgramme/litre, contre 25 aujourd'hui. L'objectif pour notre commune est de supprimer tous les tuyaux en plomb qui relient les canalisations

d'eau potable aux compteurs des maisons et d'installer des tubes en plastique pour créer de nouveaux branchements, soit 96 branchements au dernier recensement. Une demande de devis est actuellement en cours auprès de Véolia, entreprise qui gère l'entretien de notre réseau. Une première estimation s'est élevée à 54 500 €. Monsieur le Maire propose que cette opération soit réalisée avant 2013 et que la commune sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'opération de changement des branchements de plomb, accepte la première estimation des montants des travaux, et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

* * *

5. Reversement de l'excédent de la liquidation de la CCPS à la CSO

La Communauté de Communes du Pays de Senlis, dont faisaient partie les treize communes de la nouvelle Communauté de Communes Cœur Sud Oise, a été dissoute au 30 avril 2010.

A l'issue des opérations de liquidation des comptes, des excédents seront reversés à la commune de Mont l'Evêque.

Monsieur le Maire rappelle l'esprit qui a animé depuis deux ans toutes les discussions au cours de cette grande aventure prenant en compte que l'argent d'une intercommunalité n'est destiné qu'à une intercommunalité.

Il est important que le Conseil municipal de Mont l'Evêque valide le principe de la restitution à Cœur Sud Oise des sommes reçues lors de la dissolution de l'ex CCPS.

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant

- L'esprit Communautaire qui lie les communes membres,
- Que ces sommes issues d'un budget intercommunal doivent intégralement être reversées à une structure intercommunale,

Valident, à l'unanimité, la proposition suivante :

Les excédents, issus de la liquidation de la Communauté de Communes du Pays de Senlis, qui ont été versés à la commune, diminués des frais imputés à la dissolution de cette ancienne structure intercommunale, seront intégralement reversés à la Communauté de Communes Cœur Sud Oise.

* * *

6. Questions diverses

Rénovation de la maison rue de Meaux

M le Maire demande que l'appel d'offres pour la rénovation de la maison rue de Meaux soit préparé dans les meilleurs délais afin d'encaisser les loyers le plus tôt possible. Il y a également un risque de voir tomber les subventions si on prend trop de retard.

Logement de l'école

Un état des lieux doit être réalisé par M Vaganay le 5 mars pour évaluer les travaux de réhabilitation à réaliser.

Réunion Publique Etude Urbaine le 10 mars à 20h00

Monsieur le Maire rappelle cette réunion pour qu'on en parle autour de nous pour avoir le maximum de personnes.

Enquête sur le ramassage des OM rue Bellotte

Les résultats sont clairs : 5 réponses sur 6 reçues, sur un total de 9, estiment qu'il n'y a pas de problème majeur et qu'il ne faut rien changer.

Biennale du Souvenir

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté les pompiers concernant les mesures de sécurité. Il lui a été répondu que compte tenu de la taille de la manifestation, leur présence n'est pas nécessaire et qu'il faut s'adresser à une association telle que la Croix Rouge.

Il informe également qu'une réunion est programmée le 5 mars avec MM Yves Fudali et Patrick Louis pour envisager la possibilité d'évolution d'hélicoptères.

* * *

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 7 avril à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

* * *